



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 19 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable et de la Conférence
des Nations Unies sur le développement durable**

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en réponse à la résolution [67/203](#) de l'Assemblée générale, actualise le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la mise en œuvre de la résolution. Il montre le rôle du forum politique de haut niveau sur le développement durable en passant en revue le suivi donné globalement à la Conférence et, d'une manière plus générale, les progrès du développement durable et en examinant les questions nouvelles et celles qui se font jour.

* [A/68/150](#).



I. Introduction

1. Le rapport renseigne sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution [67/203](#) de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle l'Assemblée générale soulignait le besoin de synergie, de cohérence et de soutien mutuel entre les dispositifs de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le rapport paraît en un temps où divers processus engagés lors de la Conférence suivent leur cours, comme le Groupe de travail ouvert sur la réalisation d'objectifs de développement durable. Tout ceci s'accompagne d'un ambitieux processus de réflexion et de consultation sur l'ordre du jour post-2015 des Nations Unies pour le développement. À regarder plus loin vers l'avenir, on voit qu'il faudra davantage de cohérence et de soutien mutuel entre ces divers processus dans le cadre plus large de l'ordre du jour du développement pour après 2015.
2. Le présent rapport est à lire à la lumière d'autres rapports présentés à l'Assemblée générale sur le développement durable.

II. Suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

3. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable s'est tenue du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), soit 20 ans après la Conférence des Nations Unies sur environnement et développement.
4. C'était la plus grande conférence des Nations Unies qui ait jamais été tenue, rassemblant non seulement les dirigeants du monde mais aussi un nombre impressionnant d'acteurs autres que des représentants d'États, notamment des neufs grands groupes créés dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur environnement et développement ainsi que de fondations et d'organisations philanthropiques, du monde universitaire, etc.
5. Le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons », (voir la résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale, annexe) lançait plusieurs processus intergouvernementaux, qui sont à divers stades de leur mise en œuvre.

A. Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable

6. En janvier 2013, l'Assemblée générale a créé le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et en a accueilli les membres (décision [67/555](#) de l'Assemblée générale). À ce jour, le Groupe a tenu quatre sessions sous la co-présidence de Macharia Kamau (Kenya) et de Csaba Körösi (Hongrie). Il en tiendra quatre autres et vise à parachever la phase d'inventaire et de collecte d'information en février 2014. Par la suite, le Groupe devrait commencer à préparer sa proposition d'objectifs de développement durable, dont il envisage de saisir l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.
7. La première réunion du Groupe de travail ouvert a consisté en un large échange de vues. À la deuxième, le Groupe a examiné deux questions, à savoir celles de la conceptualisation des objectifs de développement durable et de

l'éradication de la pauvreté. À la troisième, il a examiné les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, d'agriculture durable, de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse ainsi que d'eau et d'assainissement. La quatrième a porté sur emploi et travail décent pour tous, protection sociale, éducation et culture, avec jeunesse comme question transversale, ainsi que sur santé et dynamique démographique. Il y en aura cinq autres d'ici février 2014¹.

8. Voici les grandes idées qui se dégagent des travaux du Groupe de travail ouvert :

a) Les objectifs du Millénaire pour le développement représentent le point de départ pour l'établissement d'objectifs de développement durable. Il faut qu'au cœur de l'ordre du jour du développement pour après 2015 figure la nécessité de parachever le travail sur les objectifs du millénaire pour le développement concernant l'éradication de la pauvreté et la réalisation d'autres objectifs sociaux importants. Dans le même temps, il faut que les objectifs de développement durable soient plus ambitieux et au cœur d'une volonté de transformation;

b) Les objectifs de développement durable devront renforcer et prolonger les engagements internationaux dans les domaines économique, social et environnemental pris lors de conférences des Nations Unies et de sommets et tenir la balance égale entre les trois dimensions du développement durable;

c) L'éradication de la pauvreté comporte plusieurs dimensions et demeure l'objectif primordial de la communauté internationale. Elle doit être au cœur d'une proposition sur les objectifs de développement durable;

d) Les objectifs de développement durable doivent être universels et applicables à tous les pays, ce qui veut dire qu'ils doivent être assez souples pour être le fait de pays à niveaux de développement différents et à priorités nationales différentes. Leur élaboration devra se faire selon une démarche ascendante et leur formulation faire l'objet de larges consultations. La voix des populations pauvres et vulnérables devra notamment se faire entendre;

e) La constitution d'un tableau de bord global de buts et objectifs pourrait être un moyen de rendre compte de responsabilités communes mais différenciées et d'adapter les objectifs aux conditions nationales;

f) Les objectifs de développement durable devront s'inspirer de stratégies et d'approches de développement durable qui exploitent efficacement les interrelations majeures et les « moteurs » clefs du changement et en favorisent la mise en œuvre par des moyens appropriés. L'ordre du jour du développement durable doit s'appuyer sur une volonté de transformation afin de donner réalité à notre rêve d'une éradication durable de la pauvreté et d'un développement universel de l'être humain qui suscite le respect de la dignité humaine, qui protège notre planète et qui engendre l'harmonie avec la nature pour le bien-être et pour le bonheur des générations présentes et futures.

¹ Pour le programme de travail, voir <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1778Pow2805.pdf>.

B. Cadre institutionnel pour un développement durable : forum politique de haut niveau pour le développement durable

9. La Conférence des Nations Unies sur le développement a eu pour autre résultat la création d'un forum politique de haut niveau universel intergouvernemental pour donner suite à la mise en œuvre du développement durable.

10. En juillet 2013, l'Assemblée générale s'est prononcée sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable (résolution [67/290](#))

11. Le forum sera une instance hybride : Il se réunira tous les quatre ans pour deux jours sous les auspices de l'Assemblée générale au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement et tous les ans sous les auspices du Conseil économique et social pour huit jours, comprenant un débat ministériel de trois jours dans le cadre de la session de fonds du Conseil. Il remplacera l'Examen ministériel annuel en 2016. Les réunions du forum conduiront à des déclarations négociées.

12. La séance inaugurale du forum tenue sous les auspices de l'Assemblée générale se tiendra au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement le 24 septembre 2013, la première réunion se tenant en 2014 sous les auspices du Conseil économique et social, dont trois jours au niveau ministériel.

13. Les réunions du forum prévoient la participation pleine et entière de tous les États Membres des Nations Unies et des États Membres des institutions spécialisées. L'Assemblée a encouragé une large participation du système des Nations Unies, y compris des institutions de Bretton Woods, et autres organisations intergouvernementales concernées, comme l'Organisation mondiale du commerce. Elle s'est prononcée aussi sur la façon de renforcer la participation et le rôle consultatif des grands groupes et autres parties prenantes.

14. L'Assemblée générale a donné mandat au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-Département des affaires économiques et sociales) pour apporter son concours au Forum en collaboration étroite avec tous les organismes compétents du système des Nations Unies, y compris les fonds et programmes, les institutions financières et commerciales multilatérales, les conventions de Rio et autres organismes compétents créés en vertu de traités et organisations internationales dans le cadre de leur mandat respectif. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales élargi² sera utilisé pour engager le système de l'ONU et autres entités à soutenir l'action du forum.

15. Les fonctions que l'Assemblée générale a envisagées pour le forum comprennent celles dont il est fait état dans le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (voir résolution [66/288](#), annexe, par. 86). Le forum aura une orientation thématique montrant l'intégration des trois dimensions du développement durable, dans le droit fil de l'orientation thématique des activités du Conseil économique et social et conformément au programme de développement pour l'après-2015(voir résolution [67/290](#)). Il examinera aussi les problèmes de développement durable propres aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et 'à l'Afrique ainsi que ceux des pays à revenu intermédiaire.

² Voir : <http://sustainabledevelopment.un.org/unsystem.html>.

16. Le forum entreprendra aussi à partir de 2016, sous les auspices du Conseil économique et social, des examens périodiques concernant la manière dont les pays et les entités de l'ONU remplissent leurs engagements au regard du développement durable. Ces examens remplaceront les exposés nationaux volontaires effectués dans l'optique des Examens ministériels annuels du Conseil en puisant dans l'expérience acquise et les leçons retenues à cet égard (Ibid.). Le forum tiendra compte aussi des travaux du Forum pour la coopération en matière de développement.

C. Renforcer l'interface science-politique

17. Le forum a pour fonctions, notamment, de renforcer l'interface science-politique et de faire que la prise des décisions se fasse davantage au vu des réalités à tous les niveaux. Comme il est dit dans la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la documentation établie pour le forum doit lui permettre de remplir ce rôle. En 2014, le forum étudiera la portée – et la méthode utilisée pour sa rédaction – d'un rapport mondial sur le développement durable à partir d'une proposition du Secrétaire général reprenant les vues des États Membres et des entités pertinentes de l'ONU, notamment du Comité des politiques de développement.

18. Cette année, le Secrétariat a réalisé une version pilote de l'aspect que pourrait prendre un rapport mondial sur le développement durable³ afin de faciliter les débats et la décision des États Membres et autres parties prenantes.

19. Le rapport montre ce qu'il existe d'analyses de développement durable et de modes d'appréciation connexes et fournit des aperçus scientifiques sur des questions qui ne figurent pas dans les analyses. Il accorde une large place aux questions nouvelles mises au jour par les chercheurs et il contient des questions de fond à l'intention des gouvernants.

D. Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable

20. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les Chefs d'État et de Gouvernement ont décidé aussi d'établir, sous les auspices de l'Assemblée générale, un mécanisme intergouvernemental chargé d'évaluer les besoins de financement, d'examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants et d'évaluer d'autres initiatives dans le but d'établir un rapport proposant des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable qui favorise la mobilisation de ressources et leur utilisation judicieuse en vue de réaliser les objectifs de développement durable (résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale, annexe, par. 255).

21. Un comité intergouvernemental, composé de 30 experts nommés par groupes régionaux sur la base d'une représentation géographique équitable, a été chargé de mettre en œuvre ce processus et d'achever ses travaux pour 2014. Le comité a été établi par l'Assemblée générale en juin 2013 (décision [67/559](#)). La première session aura lieu du 28 au 30 août 2013 à New York. Les États Membres et autres parties

³ Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1621>.

intéressées seront informés des travaux du comité comme le demande la résolution [67/203](#).

22. Le comité devrait tirer parti du soutien technique du Département des affaires économiques et sociales et du système des Nations Unies et conduire ses travaux par voie de consultations larges et ouvertes avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes.

E. Options qui se présentent pour faciliter la conception, le transfert et la diffusion de technologies propres et sans danger pour l'environnement

23. En ce qui concerne la recommandation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de l'Assemblée générale concernant la facilitation de l'accès aux technologies, quatre ateliers ont été convoqués par le Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale en avril et mai 2013. Ils ont puisé dans le savoir et les idées de plus de vingt penseurs et experts venus du monde universitaire, d'institutions de recherche et d'organisations non gouvernementales.

24. Le rapport du Secrétaire général sur les options qui se présentent concernant la mise au point d'un mécanisme susceptible de faciliter la conception, le transfert et la diffusion de technologies propres et sans danger pour l'environnement ([A/67/348](#)) donne des recommandations concernant la voie à suivre. Les ateliers ont permis aux participants de mieux mesurer la variété des opinions sur la question ainsi que la complexité de questions qui demandent à être bien comprises avant que l'adoption de nouvelles décisions puisse faire l'objet d'un assentiment général. Beaucoup de question devraient bénéficier de la poursuite d'un dialogue approfondi.

F. Consommation et production durables

25. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé qu'il n'est pas de développement durable sans modes de consommation et de production durables, comme il est dit dans le document issu de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement. Elle a réaffirmé aussi l'engagement d'éliminer progressivement des subventions nuisibles et inefficaces qui incitent à consommer sans discrimination et compromettent le développement durable. Les gouvernements se sont également dit plus résolus que jamais à accélérer la transition vers des modes de consommation et de production durables en adoptant le Cadre décennal de programmation sur des modes de consommation et de production durables conçu lors de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable.

26. Le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (voir résolution [66/288](#) de l'Assemblée générale, annexe) indique ce que doivent être, pour l'agencement des programmes, les perspectives, les fonctions, la structure organisationnelle, les moyens de mise en œuvre et les critères. Le cadre décennal a notamment pour but de faciliter, en particulier pour les pays en développement, l'accès à des aides et à des financements, les prises de conscience, le partage de l'information et l'apport d'innovations et d'idées nouvelles. Le cadre fournit aussi une liste initiale non exhaustive de cinq programmes – information du

consommateur, mode de vie et éducation durables, passation durable des marchés publics, constructions durables et tourisme durable, y compris écotourisme.

27. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a, dans le cadre de son mandat actuel, été prié de servir de secrétariat au cadre décennal de programmation et invité à établir un fonds d'affectation spéciale bénévole pour la mise en place du cadre, en particulier de ses programmes et initiatives. À sa vingt-septième session, l'Assemblée générale s'est prononcée sur la composition d'un conseil de 10 membres et la présentation de candidatures à raison de 2 membres par groupe régional (voir résolution 67/203). Tous les groupements régionaux ont présenté des candidats. L'Assemblée générale a désigné le Conseil économique et social comme instance par intérim des États Membres chargée de recevoir les rapports du conseil et du secrétariat pour le Cadre.

28. Les États Membres proposent des candidatures aux centres nationaux de coordination chargés d'assurer une coordination et un engagement étroits avec le cadre décennal. Un groupe interorganisations de coordination a été établi en mai 2013 pour aider à la mise en place du cadre. Il sera co-présidé, pour le premier cycle biennal, par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies de concert avec le PNUE.

29. L'Assemblée générale a, dans son élaboration de la structure et des modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable, décidé que le forum peut fournir des recommandations au bureau du cadre décennal ainsi qu'au PNUE en tant que secrétariat du cadre au vu de leurs rapports (voir résolution 67/290).

G. Consommation et production durables

30. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a eu notamment pour résultat la réaffirmation de la volonté de redonner vie aux partenariats ainsi qu'à des engagements bénévoles tendus vers l'obtention de résultats.

31. Les partenariats et les engagements bénévoles ne remplacent pas les responsabilités gouvernementales et les engagements convenus entre gouvernements; ils ont pour but de renforcer la mise en œuvre des engagements en faisant intervenir les parties prenantes capables de contribuer à la réalisation d'un développement durable.

32. Le « SD in Action Registry » relatif au savoir sur le développement durable dresse l'état des engagements bénévoles enregistrés lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement et des partenariats enregistrés au titre de la Commission du développement durable dans le cadre du Sommet mondial pour le développement social. Cela concerne diverses questions comme l'énergie, l'eau, le transport durable, la gestion des déchets, les villes viables, l'extraction minière, le tourisme durable et ainsi de suite. Les engagements bénévoles relatifs à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable se veulent spécifiques, mesurables, réalisables, appuyés sur des ressources et assortis d'un calendrier⁴.

⁴ Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/930Report%20on%20Voluntary%20Commitments%20and%20Partnerships.pdf>.

Troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement

33. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les États Membres ont réaffirmé que les petits États insulaires en développement sont un cas spécial en ce qui concerne le développement durable. Ils ont demandé la convocation, en 2014, de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Le Samoa a gracieusement offert d'accueillir la conférence et l'Assemblée générale a décidé de tenir la Conférence du 1^{er} au 4 septembre 2014, précédée, du 28 au 30 août 2014, d'activités relatives à la Conférence (décision 67/558).

34. En novembre 2012, le Secrétaire général a désigné le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales comme Secrétaire général de la Conférence. Le Secrétariat de la Conférence a son siège dans le Département des affaires économiques et sociales avec la participation de tous les organismes compétents du système des Nations Unies.

35. Les préparatifs en cours sont dirigés par les petits États insulaires en développement et guidés par la résolution 67/207 de l'Assemblée générale décrivant les objectifs de base de la Conférence, à savoir : a) évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes à combler dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour en poursuivre la mise en œuvre, b) renouveler les engagements politiques à cet égard, c) dégager les nouveaux défis qui pourraient se poser et les nouvelles perspectives qui pourraient se présenter et les moyens d'y répondre – notamment par des partenariats – et d) définir les priorités des petits États insulaires en développement dans l'optique de l'ordre du jour du développement pour après 2015.

36. Les préparatifs se font à tous les niveaux : national, régional, et mondial. Au niveau national, le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont apporté leur concours à la mise en place de consultations locales pour l'établissement de rapports nationaux des petits États insulaires en développement et, chaque fois que possible, des consultations par pays sur l'ordre du jour du développement pour après 2015 ont également été prises en compte dans le processus préparatoire national pour la conférence. Tous les rapports relatifs aux consultations nationales sont disponibles sur le site web de la conférence⁵. Des rapports de synthèse régionaux seront établis à partir des rapports nationaux présentés par les petits États insulaires en développement de chaque région.

37. Des réunions régionales ont eu lieu en juillet 2013 dans les trois régions à petits États insulaires en développement⁶. Elles étaient structurées autour des quatre objectifs énumérés plus haut, avec variations régionales et en fonction des préférences du pays hôte. À partir de leurs résultats s'est constitué le rapport interrégional, base de la réunion interrégionale qui aura lieu à la Barbade du 26 au 28 août 2013⁵.

⁵ Voir, pour ces rapports et autres évolutions actualisées, <http://www.sids2014.org>.

⁶ Caraïbes, Pacifique et Afrique, Océan indien, Méditerranée et Mer de Chine méridionale.

38. L'ensemble du processus préparatoire devrait être lancé à la fin de 2013 (voir résolution [67/207](#)), la soixante-huitième session de l'Assemblée générale devant avoir, dans sa plus grande partie, affiné les configurations de la conférence pour décembre 2013.

39. Les quatre réunions préparatoires s'articulent pour l'essentiel autour des quatre objectifs majeurs de la conférence mentionnés ci-dessus. Les principaux messages sont notamment les suivants :

a) Les petits États insulaires en développement sont fermement résolus à prendre pleinement en main la réalisation d'un développement durable, l'éradication de la pauvreté, la mise en place d'une capacité de résilience et l'obtention de bons résultats;

b) Une stratégie transformationnelle s'impose afin de pouvoir accélérer la réalisation des OMD et d'intégrer les questions prioritaires de développement durable dans l'ordre du jour du développement pour après 2015;

c) Il faut un forum politique de haut niveau capable de répondre aux priorités des petits États insulaires en développement, y compris un bon mécanisme de suivi et d'évaluation.

40. En tant que pays hôte, le Samoa a exprimé le désir de mettre particulièrement en évidence les partenariats comme autre résultat clef de la conférence – il s'agirait de faire l'annonce de nouveaux partenariats lors de la conférence, tout en signalant l'existence de partenariats que l'on pourra présenter comme modèles de pratiques optimales. Le CEAES plus et le Département des affaires économiques et sociales se sont employés à encourager le système de l'ONU à lancer des initiatives en vue de renforcer les partenariats établis dans les petits États insulaires en développement, notamment dans cinq domaines thématiques concrets d'une importance particulière pour ces États : changement climatique, océans et mers, évacuation des déchets, tourisme durable et résistance aux catastrophes naturelles.

H. Solidarité intergénérationnelle

41. Le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable souligne la nécessité de promouvoir la solidarité intergénérationnelle dans le but de réaliser le développement durable, en tenant compte des besoins des générations futures, notamment en invitant le Secrétaire général à présenter un rapport sur cette question. Le Secrétaire général en a fait paraître un, avec le cadre conceptuel et les arrangements institutionnels correspondants, dont l'Assemblée générale serait saisie à sa soixante-huitième session ([A/68/322](#)).

42. En mai 2013, la Division du développement durable et le Département des affaires économiques et sociales ont organisé une table ronde sur la solidarité intergénérationnelle en vue d'offrir l'occasion d'échanges de vue entre parties prenantes sur la question de la solidarité intergénérationnelle et des générations futures, avec cadre conceptuel et arrangements institutionnels, en vue de fournir des éléments d'information qui permettront de poursuivre l'examen de la question.

43. Les principaux points soulevés ont été les suivants :

a) Il faut que les préoccupations relatives aux générations futures figurent dans les processus de prise des décisions à tous les niveaux;

b) La constitution d'un cadre de solidarité intergénérationnelle suppose l'existence préalable d'un ensemble de valeurs et de principes communs qui soient clairs et assez souples pour être acceptables à des cultures et des normes politiques différentes;

c) L'accès à l'éducation et à la santé est un des facteurs dont dépend le plein développement des générations futures et il faut investir davantage dans ce domaine;

d) Il faut inclure les jeunes générations dans les processus de prise des décisions et le Forum politique de haut niveau pourrait servir d'exemple.

I. Intégration du développement durable au système de l'ONU

44. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a appelé à une intégration plus complète des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies et prié le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés à cet égard.

45. Le Conseil économique et social a été saisi du rapport du Secrétaire général ([A/68/79-E/2013/69](#)) en juillet 2013. Le rapport montre comment, avec l'expérience acquise, l'ONU en est venue à aborder selon une démarche intégrée les questions économiques, sociales et environnementales. Ce faisant, il reconnaît qu'une intégration du développement durable demeure une entreprise complexe qui implique de repenser la manière dont l'ONU conçoit son travail analytique et opérationnel et son soutien aux mécanismes intergouvernementaux.

46. Des études ont montré que les gouvernements attachent une grande importance aux concours de l'ONU dans le domaine du développement durable. Au sein de divers organismes du système de l'ONU, les plans stratégiques sont un outil important pour assurer l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les politiques et les opérations. Les conseils d'administration d'un certain nombre d'organisations mettent actuellement au point de nouveaux plans stratégiques, qui devraient être l'occasion d'aligner les objectifs et activités des organisations, non seulement sur l'Examen quadriennal complet, mais aussi sur le développement durable.

47. Le groupe de l'ONU pour le développement a également un rôle clef à jouer, chargé qu'il est de conseiller sur l'intégration des trois dimensions du développement durable par l'intermédiaire des cadres de l'ONU pour l'assistance au développement, là où ils existent.

48. C'est seulement si les organismes du système de l'Organisation des Nations Unies collaborent étroitement à tous les niveaux, notamment en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qu'ils pourront favoriser la réalisation d'un développement durable. Les commissions régionales et les équipes régionales du groupe des Nations Unies pour le développement demeurent des acteurs clefs au niveau régional, ce que sont aussi les mécanismes de coordination régionale.

49. Au niveau international, il existe une foule de mécanismes interorganisations qui aident les organismes de l'ONU à œuvrer ensemble à assurer la cohérence des politiques et l'intégration des démarches. C'est ainsi que le Groupe des Nations Unies pour la gestion de l'environnement a mis en place un dispositif de viabilité environnementale et sociale. Le Forum politique de haut niveau pourrait s'inspirer de ces efforts initiaux pour présenter un cadre de nature à intégrer plus avant le développement durable au système de l'ONU, ce qui serait profitable à la mise en œuvre de l'ordre du jour du développement pour après 2015.

III. Cohérence et coordination des processus de suivi dans l'optique de l'ordre du jour du développement pour après 2015

50. La présente section veut montrer comment les différents chemins empruntés par le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement se rejoignent pour former l'ossature de l'ordre du jour du développement pour après 2015 et cherche à voir comment le Forum politique de haut niveau et le système des Nations Unies pourraient le mieux servir à chapeauter toutes ces diverses entreprises.

51. Développement durable et éradication de la pauvreté sont maintenant fermement établis comme l'objectif primordial du développement pour la période postérieure à 2015⁷. Les principes de développement durable seront inscrits dans l'ensemble d'objectifs de développement durable universel que les États Membres adopteront en 2015.

52. Les prochains mois et années seront marqués par des défis triples. Tout d'abord, il faudra une forte cohérence des messages et directions entre tous les rouages du système de l'ONU. Ensuite, il faudra trouver des synergies entre ces rouages afin qu'ils soient en phase les uns avec les autres. Enfin, le troisième et décisif défi sera de réaliser dans la pratique l'objectif ambitieux établi dans la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui est de renforcer le cadre institutionnel pour un développement durable. Chargé, de par l'étendue de ses fonctions, d'exercer un rôle directeur et de voir quels progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des engagements de développement durable, le Forum politique de haut niveau a pour rôle capital de contribuer à la réalisation de ses trois objectifs. Le Forum politique de haut niveau sera notamment la tribune appropriée pour analyser et coordonner les processus engagés au titre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable jusqu'à leur conclusion en 2015. Au-delà de 2015, il lui faudra pourvoir au suivi de l'ordre du jour du développement pour après 2015, qui aura comme principe fondateur le développement durable, tout comme vocation à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation d'un ensemble d'objectifs de développement durable.

⁷ Voir, par exemple, le rapport du Groupe de haut niveau d'éminentes personnes sur l'ordre du jour du développement pour après 2015 intitulé « Un nouveau partenariat mondial : éradiquer la pauvreté et transformer les économies par un développement durable ». Voir aussi le rapport de l'Équipe spéciale de l'ONU sur l'ordre du jour du développement pour après 2015 intitulé « Réaliser l'avenir que nous voulons », ainsi que la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la forme et les modes de fonctionnement du Forum politique de haut niveau.

53. En août 2012, immédiatement après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le secrétaire général a écrit à tous les organismes majeurs des Nations Unies, les invitant à travailler ensemble à l'application des décisions de la Conférence, y joignant une matrice pour donner suite aux mandats⁸. Cette matrice doit servir de cadre de responsabilisation ainsi que d'outil de travail pour promouvoir et suivre les progrès. Elle est régulièrement mise à jour au fur et à mesure des progrès et des nouvelles initiatives⁹.

54. Dans la phase postérieure à la Conférence, le système des Nations Unies maintient ses engagements, par l'intermédiaire du Conseil de coordination des chefs de secrétariat et de ses organismes subsidiaires ainsi que de CEAES plus. Des mécanismes interorganisations spéciaux ont été mis sur pied pour soutenir les travaux du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable¹⁰ ainsi que du comité d'experts sur le financement du développement durable¹¹.

A. Rôle du Forum politique de haut niveau dans le renforcement du cadre institutionnel pour un développement durable

55. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a créé le Forum politique de haut niveau dans le but explicite de renforcer le cadre institutionnel pour le développement durable. Les fonctions du Forum, telles qu'elles sont définies au paragraphe 85 du document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et élaborées dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, constituent un ambitieux programme qui pourrait contribuer à l'avancement du développement durable, notamment au sein du système des Nations Unies. Il s'agira de donner forme à ces fonctions d'une manière qui renforce le cadre institutionnel pour un développement durable dans son ensemble et qui serve les objectifs auxquels visent les diverses fonctions d'une manière concrète et bénéfique.

56. La mise en place d'un solide Forum politique de haut niveau devrait aller de pair avec le renforcement de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à éviter la fragmentation de leur propre ordre du jour et à permettre une appréciation intégrée du développement durable. Le Forum politique de haut niveau devrait, de concert avec une Assemblée générale revitalisée et un Conseil économique et social renforcé, faire partie de la gouvernance de développement durable renforcée. Le développement durable devrait devenir le principe directeur du travail de tous les organismes de l'ONU et ces organismes devraient travailler en association pour promouvoir le développement durable. Ceci pourrait être facilité si l'Assemblée générale et le Conseil économique et social axaient leur attention sur le rapport du forum et ses décisions et recommandations. Le forum pourrait aussi contribuer à promouvoir la mise en œuvre de l'ordre du jour du développement pour après 2015 par la constitution d'un solide cadre à partir duquel examiner les trois dimensions des objectifs du développement durable ainsi que par son aptitude à

⁸ Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1138SG%20Letter%20and%20Rio%20Implementation%20Matrix%20-%202002%20August%202012%20First%20Version.pdf>.

⁹ Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/unsystem.html>.

¹⁰ Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1549>.

¹¹ Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1557>.

aborder de nouvelles questions et à réagir immédiatement aux problèmes qui pourraient se poser.

57. Dans sa résolution [67/290](#), l'Assemblée générale a souligné que le forum devrait constituer une tribune dynamique propice à une concertation régulière, à l'établissement de bilans et à la fixation d'un ordre du jour pour promouvoir un développement durable et elle énumérait d'autres fonctions. Toutefois, elle ne définissait pas pleinement la manière dont les diverses fonctions contribueraient à atteindre les objectifs définis ci-dessus et au succès des autres composantes du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La présente-section y tend, appelant l'attention sur des fonctions qui ont moins retenu l'attention dans la résolution.

58. Étant donné que le Forum politique de haut niveau prend appui sur la Commission du développement durable, il peut tirer efficacement les leçons de 20 années de pratique avec la Commission pour faire avancer et renforcer ses travaux. Le présent rapport tire parti des leçons dont il est fait état dans le récent rapport du Secrétaire général sur les leçons à retenir de la Commission du développement durable ([A/67/757](#)).

59. La première fonction que retiennent les documents issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable était de donner des orientations politiques et de formuler des recommandations concernant le développement durable. Les leçons tirées de l'expérience de la Commission du développement durable montrent que l'existence d'un foyer institutionnel clair pour le développement durable à l'intérieur du système des Nations Unies a joué un rôle déterminant dans l'extension de la portée et de l'acceptation de ce concept de 1992 à 2012.

60. Le Forum politique de haut niveau a un important rôle à jouer dans la fixation des ordres du jour. La Commission du développement durable l'a fait pour la fixation de l'ordre du jour international sur le développement durable. Par ailleurs, son rôle d'incubateur et de catalyseur pour les discussions intergouvernementales sur les questions qui se font jour a eu pour résultat la mise en place de mécanismes intergouvernementaux qui ont abouti à des recommandations à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur les forêts, les produits chimiques, l'énergie et les océans. Ce rôle doit être préservé car il est propre à la Commission du développement durable et parce que le Forum politique de haut niveau est l'endroit le plus pratique et le plus approprié du système de l'ONU pour accueillir ce genre de débats. Les leçons que l'on retire de la Commission montrent qu'il faut, pour que cette fonction de fixation d'ordre du jour prenne toute son efficacité, que le Forum politique de haut niveau soit capable d'attirer des décideurs de haut niveau représentant les différentes dimensions du développement durable. Il faut – et ce doit être une priorité – que ceci demeure le cas au-delà des sessions initiales du forum. Un autre domaine où des solutions créatives devront être trouvées concerne la manière dont le forum pourra amener les organisations du système de l'ONU, y compris les institutions de Bretton Woods et autres organisations intergouvernementales, dont l'Organisation mondiale du commerce, à contribuer à ses travaux, conformément au mandat de l'Assemblée générale (résolution [67/290](#), par. 17).

61. La Commission du développement durable a également été le seul endroit où l'application des résultats des conférences mondiale sur les petits États insulaires en

développement a été suivie et analysée. L'appui fourni à ces États devra se poursuivre, non seulement par la fourniture d'un appui secretarial à la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, mais aussi par la fourniture continue d'un soutien analytique et technique pour renforcer les moyens d'action de ces États et leur aptitude à communiquer entre eux par réseaux. Ce mandat s'est trouvé renforcé dans la résolution 67/290, qui souligne la nécessité de débattre des problèmes particuliers de développement durable que connaissent la plupart des pays vulnérables, et notamment les petits États insulaires en développement, dans le but de renforcer les concours et de mettre en œuvre les engagements, et il reconnaît les difficultés particulières qu'ont les pays à revenu intermédiaire à réaliser un développement durable.³⁵

62. Enfin, la Division du développement durable et le Département des affaires économiques et sociales, agissant sur les recommandations de la Commission du développement durable, ont servi de berceau à des recherches d'experts qui se sont ultérieurement muées en initiatives à part entière, notamment sur une consommation et une production durables, une passation des marchés durable et l'établissement d'une comptabilité de gestion environnementale. Le forum pourrait continuer à dynamiser les processus en devenir dont procède la pratique de la durabilité.

63. Les fonctions b) et g) définies au paragraphe 85 du document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe) concernent la nécessité où se trouve le forum de renforcer l'intégration des trois dimensions du développement durable d'une manière globale et transsectorielle à tous les niveaux et pour améliorer la coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies. Ceci a précédemment été peut-être, à tous les niveaux, l'objectif le plus difficile à atteindre. L'intégration se heurte à de nombreux obstacles, le principal étant qu'aux niveaux national, régional et international, l'organisation des mécanismes institutionnels continue à se faire selon des lignes sectorielles. Au fil des années, de nombreux arrangements institutionnels ont été tentés afin de mieux coordonner la prise des décisions et leur mise en œuvre entre secteurs. Au niveau international, il y a eu notamment un Comité interorganisations des Nations Unies sur le développement durable doté d'un système de responsables des dossiers, et on a tenté de renforcer le rôle des commissions régionales en vue d'une mise en œuvre régionale renforcée d'Agenda 21. L'impression retirée est que des résultats mitigés ont été obtenus jusqu'ici. Il s'agira donc, pour l'avenir, de voir comment aborder, selon des approches intégrées, les trois dimensions du développement durable dans les politiques et activités, tant dans l'élaboration internationale des orientations que dans les travaux du système de l'ONU. Seront aussi d'une importance déterminante les dispositions pratiques qui seront mises en place dans le Conseil économique et social concernant le rôle du Conseil dans l'intégration des trois dimensions du développement durable conformément au mandat de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

64. À cet égard, dans son rapport (A/68/79-E/2013/69), le Secrétaire général dit par quelle manière le système des Nations Unies peut intégrer davantage le développement durable dans son action. Il souligne que, pour que ceci se produise, il est essentiel que des engagements soient pris au plus haut niveau du système des Nations Unies, engagements assis sur une politique intergouvernementale claire et cohérente. Ces prescriptions doivent être en particulier le fait du Forum politique de haut niveau, étant donné le rôle qu'il joue en guidant les travaux des organismes et organisations intergouvernementaux des Nations Unies. Cela aiderait les États

Membres à s'adresser d'une seule voix aux organismes du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de leurs organes directeurs.

65. Un aspect de la question sur lequel il va falloir se pencher sera la manière de mieux articuler entre eux, aux niveaux mondial, régional et national, les mécanismes d'action en faveur d'un développement durable. C'était là une faiblesse de la Commission du développement durable à laquelle, bien que visible peu après la mise en place de la Commission, on n'a pas suffisamment pris garde. Les décisions prises au niveau de la Commission n'ont pas fait sentir leurs effets au niveau régional, et en particulier au niveau national. Cela tenait notamment au fait que les cercles politiques nationaux avaient l'impression que la Commission était une instance environnementale dont la phase préparatoire avait été marquée par l'absence de participation d'organismes et de ministères extérieurs à l'environnement. Nul organisme préparatoire national ou régional, depuis la base jusqu'au sommet, n'a contribué de manière significative au débat mondial qui avait lieu au sein de la Commission, excepté dans des occasions spéciales, comme les préparatifs du Sommet mondial pour un développement durable et de la Conférence environnement et développement des Nations Unies, rencontres où les apports nationaux faisaient la base d'une négociation mondiale.

66. Le forum héritera cette question de la Commission. Il faudra en particulier y faire, une place appropriée aux contributions émanant des niveaux régional et national. Elles devront trouver place dans les décisions de portée générale du forum, dont elles accroîtront l'autorité et dont elles amélioreront la mise en œuvre.

67. L'expérience du passé conduit à penser que ceci exigerait probablement tout un ensemble diversifié de mesures pour : a) créer un robuste mécanisme préparatoire pour les sessions du forum, ce qui comprendrait notamment le renforcement de l'aptitude des pays à préparer des exposés fondés sur des examens nationaux de mise en œuvre et de stratégie nationale relative au développement durable; b) inciter davantage le secrétariat du forum à suivre l'état d'avancement des opérations à tous les niveaux, notamment en collaborant davantage avec les commissions régionales au renforcement du développement durable comme cadre primordial de leur action; c) mettre en place de solides mécanismes régionaux pour préparer les réunions du forum sous les auspices du Conseil économique et social en vue de débattre de questions propres à chaque région et de contribuer à l'établissement d'orientations de nature directive mondiales en élaborant des recommandations pour le forum, et s'assurer que les décisions de nature mondiale sont adaptées au niveau régional et national; d) soutenir la mise en œuvre des décisions au niveau national et régional et e) renforcer la coopération interrégionale dans les cas appropriés, par exemple par des dialogues interrégionaux au sein du forum et en reprenant les dialogues engagés dans le cadre du Conseil économique et social.

68. Le suivi et l'analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de développement durable contenus dans Agenda 21 et dans les documents issus des conférences internationales ultérieures, y compris leur mise en œuvre, ont toujours été au cœur du rôle de la Commission du développement durable. Cela s'est fait par des rapports annuels spécifiques du Secrétaire général pour la Deuxième Commission, par les rapports thématiques du Secrétaire général sur les thèmes de la Commission du développement durable, l'accent étant mis sur leur examen et leurs orientations, et par des projets spécifiques comme les analyses

de mise en œuvre d'Agenda 21 et des Principes de Rio établis par la Division du développement durable et le Département des affaires économiques et sociales pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable¹². Le document issu de la Conférence et la résolution 67/290 réaffirment que le forum devrait jouer un tel rôle, rôle qui sera encore plus décisif après 2015, quand il va falloir suivre et analyser la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le suivi des engagements relatifs aux moyens de mise en œuvre, qui a laissé à désirer dans le passé, sera aussi à renforcer.

69. Le forum aura comme tâche importante de soutenir et d'approfondir l'engagement des Grands Groupes et autres parties prenantes, domaine dans lequel la Commission du développement durable a fait œuvre de pionnier et d'organisme normatif au sein des Nations Unies. Les Grands Groupes ont apporté de précieuses contributions au travail intergouvernemental sur le développement durable. C'est ainsi que, par exemple, la plupart des nouvelles idées contenues dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable étaient initialement envisagées ou soutenues par eux. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a retenu les modalités d'engagement de la société civile de la Commission du développement durable pour le forum.

70. Le travail du Forum aura pour autre dimension de définir la manière dont il compte sur l'existence de partenariats de type bénévole à plusieurs parties prenantes pour la réalisation et la mise en œuvre du développement durable. Si les partenariats (« partenariats type II ») ont été officiellement reconnus au Sommet mondial sur le développement durable et si la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a généré un nombre significatif d'engagements bénévoles, il reste à comprendre et à assurer pleinement la place de ces engagements dans le cadre institutionnel du développement durable. Il y a notamment à définir la nature de ces engagements par rapport à des types d'engagements plus traditionnels, leur suivi et les responsabilités de ceux qui les ont pris.

71. Le renforcement de l'interface science-politique n'était pas une fonction explicitement comprise dans le mandat de la Commission du développement durable en 1992, mais une place particulière lui était faite à la fois dans le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en réponse à cette constatation que l'actuel cadre institutionnel des Nations Unies ne prenait pas pleinement en compte les diverses dimensions du développement durable. Il s'agit de bien autre chose que d'instiller un peu de science dans le processus intergouvernemental, comme cela a été fait dans la Commission du développement durable par des rapports thématiques du Secrétaire général et par l'interaction des représentants avec la communauté scientifique et technologique lors des sessions de la Commission. L'exercice de ce mandat ne sera pas une mince affaire car cela demandera un surcroît de ressources, impliquant d'analyser des centaines de bilans sectoriels et de coordonner ce travail avec celui de nombreuses institutions des Nations Unies.

72. L'alinéa e) du paragraphe 85 du document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe) dispose que le forum pourrait asseoir la prise des décisions sur les faits à tous les niveaux et contribuer à l'intensification des efforts engagés pour renforcer les capacités de

¹² Voir sustainabledevelopment.un.org/sd21.html.

collecte et d'analyse des données dans les pays en développement. Ceci est une fonction que la Commission du développement durable exerçait, à côté d'autres entités des Nations Unies et d'ailleurs, comme la Division de statistique du Secrétariat. C'est ainsi notamment que la Commission du développement durable a fait un travail normatif et s'est employée à mettre en place des capacités relatives aux indicateurs de développement durable ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable. Les pays en développement demeurent fortement à court de moyens pour concevoir et mettre en place des systèmes d'indicateurs de développement durable, d'où absence de suivi systématique et existence d'un fossé entre réalités nationales et action internationale. Le forum aurait un rôle important à jouer en aidant les pays en développement à cet égard. Ceci voudrait dire aussi qu'il faudrait faire davantage pour aider les pays en développement à utiliser le forum dans leur intérêt et injecter des réalités nationales et régionales dans son travail.

73. La Commission du développement durable a également apporté une contribution d'ordre technique et directif au niveau national par la coopération technique, en particulier pour l'eau, l'énergie et les petits États insulaires en développement, souvent en collaboration avec des institutions de l'ONU dotées d'un mandat sectoriel. L'avantage du forum par rapport à la Commission du développement durable pourrait être d'apporter à ce travail un souci d'intégration.

74. En résumé, le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable énumère pour le forum 12 fonctions dont il est également fait état de différentes manières dans la résolution 67/290. L'exercice de toutes les fonctions, en particulier de celles qui sont nouvelles, nécessite une aide constante. Compte tenu de ce bref aperçu, et étant donné l'objectif indiqué dans le document issu de la Convention des Nations Unies sur le développement durable, qui est de renforcer le cadre institutionnel pour un développement durable par la création du forum, il semble clair que celui-ci devra recevoir suffisamment de soutien et de ressources s'il doit pouvoir exercer ces fonctions. Il serait essentiel aussi de réaliser le but de la réforme institutionnelle que les États Membres ont envisagée lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

B. Le Forum comme foyer de synergies entre mécanismes de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

75. Outre qu'il aura à s'acquitter régulièrement des fonctions qui lui ont été confiées, le forum aura pour rôle crucial de s'assurer, dans les deux années à venir, que tous les mécanismes mis en place lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dont il est fait état plus haut, contribuent d'une manière cohérente et efficace à l'élaboration de l'ordre du jour du développement pour après 2015. On examine, dans la présente section, la manière dont ces mécanismes trouvent place dans le forum et on considère les synergies qu'il convient d'établir entre eux.

Objectifs de développement durable

76. Il est largement admis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, que les objectifs de développement durable fourniront le nouveau

cadre de référence pour le développement et la coopération au développement après 2015. Ceci représente une importante précision par rapport à la situation immédiatement postérieure à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, quand on ne voyait pas bien comment les objectifs de développement durable pourraient s'inscrire dans le sillage des OMD. Cette précision donne, pour la première fois, la possibilité d'avoir un cadre unifié pour le développement et la coopération au développement relevant des objectifs de développement durable, réunissant ainsi en un seul, dans l'intérêt d'un développement durable, les courants jusque-là divergents de la coopération traditionnelle au développement et de la coopération internationale au développement durable. Cela implique aussi de conceptualiser la coopération au développement, en particulier eu égard à l'universalité des objectifs de développement durable.

77. Alors que l'élaboration des objectifs de développement durable se fera par son propre processus intergouvernemental (le Groupe de travail ouvert), il est apparu nécessaire de rattacher les objectifs qu'ils visent à d'autres courants. Durant les débats de ce groupe, de nombreux États Membres ont dit qu'il était impératif de clarifier la dimension relative à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Beaucoup ont dit qu'il fallait de la cohérence et des synergies entre le travail du Groupe de travail ouvert et celui du comité intergouvernemental d'experts en financement du développement durable. À mesure que ces deux courants avanceront, les États Membres devront impérativement conjuguer leur action. Le Secrétariat du Forum, qui soutient ces deux processus, peut aussi faciliter cette coordination.

78. Après que les objectifs de développement durable auront été adoptés, il faut s'attendre à ce qu'ils servent de référence pour les progrès accomplis en développement et en coopération au développement, tout comme les OMD sont devenus le point de référence pour mesurer les succès obtenus touchant les questions de développement liées aux Objectifs. Les objectifs de développement durable comporteront donc une fonction essentielle de contrôle. Ce rôle pourrait être joué par le forum, appuyé par des rapports annuels intégrant les diverses contributions de l'ensemble du système de l'ONU. Il y aura en outre, pour la communauté internationale, un rôle à jouer : rendre les États Membres capables de se doter des moyens de mettre en place des systèmes statistiques appropriés afin de pouvoir suivre les progrès réalisés au regard des objectifs de développement durable et des cibles qui seront adoptées par les pays à cet égard.

79. Pour que la pratique des objectifs de développement durable puisse vraiment s'implanter, il faudra rattacher ces objectifs à des stratégies, objectifs et cibles nationaux. Le Forum politique de haut niveau peut guider les Nations Unies et autres instances dans leurs efforts pour concevoir des stratégies et plans de développement national de façon à leur faire adopter une approche intégrée des réalités économiques, sociales et environnementales. Ceci pourrait se rattacher à la mise en place de capacités en indicateurs de développement durable.

80. La technologie, autre dimension de la mise en œuvre d'un développement durable, fait actuellement l'objet d'un examen dans la conjoncture de l'après Rio dans le cadre des débats de l'Assemblée générale sur la mise en place d'un mécanisme permettant d'en faciliter l'application. À plus longue échéance, il sera important de faire que ces débats soient pleinement bénéfiques aux objectifs de développement durable, ce qui pourra se faire par le Forum politique de haut niveau.

Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable

81. Les travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable viennent à point nommé pour réexaminer le rôle du financement du développement durable dans une conjoncture postérieure à 2015 et à Rio qui a changé. À cet égard, trois aspects de la question seront déterminants : a) proposer des options pour concevoir un cadre de financement relatif à un partenariat renouvelé pour développement durable postérieur à 2015; b) mettre en place des fondements solides pour financer les objectifs de développement durable; c) rattacher les débats sur le financement de l'ordre du jour du développement pour après 2015 à ceux qui se déroulent concernant le financement du développement dans le sillage de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey, au Mexique, en 2002, et de la Conférence internationale sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha en 2008, ainsi qu'à ceux du Forum du Conseil économique et social sur la coopération au développement.

82. La Commission du développement durable a été mandatée pour voir, à intervalles réguliers, dans quelle mesure des financements et mécanismes suffisants sont en place pour réaliser un développement durable et dans quelle mesure également les transferts de technologie le sont (voir résolution [47/191](#) de l'Assemblée générale). Toutefois, son apport et son impact à cet égard sont restés limités. La question de savoir si les fonds étaient suffisants pour répondre aux besoins, aux exigences et aux engagements définis dans Agenda 21 est demeurée épineuse tout au long des 21 années qui se sont écoulées depuis que la Conférence des Nations Unies sur environnement et développement a eu lieu.

83. Vu l'importance des questions de financement dans l'ensemble des débats sur le développement durable, il sera impératif que le forum trouve un moyen qui permette de débattre et de progresser de manière appréciable sur ce point, d'autant qu'un cadre unifié de développement pour après 2015 exigerait de recentrer des débats jusqu'alors décousus sur, notamment, les modes de financement traditionnels du développement, du changement climatique et de la biodiversité. Pareil débat trouverait place dans la fonction de gardien de l'ordre du jour du Forum politique de haut niveau. Ainsi, l'objectif serait d'assurer concordance et cohérence aux discussions en cours dans divers forums thématiques tout en respectant les mandats respectifs.

84. Dans une conjoncture où les objectifs de développement durable fourniront ses objectifs et cibles primordiaux à la coopération internationale au développement, il faudra impérativement clarifier les questions relatives aux moyens de mise en œuvre des objectifs. Comme on l'a vu plus haut, cette nécessité a été articulée maintes fois dans les débats du Groupe de travail ouvert. Une stratégie de financement du développement durable devrait faire des propositions concrètes concernant le financement des objectifs de développement en cours de réalisation. Les objectifs de développement durable seront probablement arrêtés après que le comité intergouvernemental d'experts aura achevé ses travaux, mais ceci ne devrait pas l'empêcher de travailler sur des domaines thématiques qui ont des chances de figurer dans les objectifs de développement durable, tout comme des propositions concrètes concernant la mobilisation de ressources pour des objectifs de développement convenus. Après que le Comité aura conclu ses travaux, le forum

aura un rôle crucial à jouer, car il lui faudra contrôler et analyser les moyens de mise en œuvre relatifs aux objectifs de développement durable et donner des indications concernant la manière de les améliorer.

85. Enfin, dans l'optique d'un cadre unifié pour la coopération à la réalisation d'un développement durable, le forum pourra avoir un rôle important à jouer : assurer l'interface entre les discussions sur les moyens de mise en œuvre de l'ordre du jour pour un développement durable et le financement du processus de développement en tant que suivi des conférences de Doha et de Monterrey. La Déclaration de Doha de 2008 sur le financement du développement appelait à revigorer le partenariat mondial pour le développement afin de répondre à l'ensemble de défis que présente au monde le financement du développement, à quoi viennent s'ajouter les coûts de l'atténuation des effets du changement climatique, de l'adaptation au changement et de la réparation des dommages causés à la Terre (voir la résolution [63/239](#) de l'Assemblée générale, annexe, par. 80). Toutefois, certains de ces domaines font déjà l'objet d'un processus d'examen dans le cadre des Nations Unies, souvent sous la forme de conventions indépendantes. Les États Membres ont, par les résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, souligné la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination des actions et d'éviter les duplications d'efforts entre les travaux du comité intergouvernemental sur le financement du développement durable et le financement du processus de développement.

Autres mécanismes de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

86. D'autres mécanismes pour lesquels la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a donné mandat devront également entrer dans le champ des discussions du forum, ce qui sera notamment le cas du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et des discussions sur la solidarité intergénérationnelle.

87. En ce qui concerne ce cadre décennal, la résolution [67/290](#) charge le forum de guider son conseil et le PNUE. Ce devrait n'être là qu'une composante des débats ordinaires du forum sur le thème production et consommation durables comme étant un des trois objectifs primordiaux du développement durable définis lors du Sommet mondial pour le développement durable. L'absence manifeste de progrès sur ce point depuis 1992 et l'extrême importance que revêt le concept de production et consommation durables pour permettre la réalisation globale des objectifs de développement durable dans l'avenir militent pour l'inscription d'une forte dose de production et consommation durables à l'ordre du jour du forum au-delà du simple examen des activités du système de l'ONU dans ce domaine.

88. En ce qui concerne la solidarité intergénérationnelle, le système de l'ONU en a examiné deux angles majeurs dans le passé. Le premier se rapporte aux questions de distribution intergénérationnelle de revenus et de transferts. Cela concerne, par exemple, les filets de sécurité pour les jeunes et les personnes âgées, la création de systèmes de pension et leur viabilité, en particulier dans leurs rapports avec l'évolution de la démographie et autres questions connexes. Cet aspect est bien couvert dans les instances économiques et sociales de l'ONU. Le deuxième aspect de la question est plus spécifique au développement durable et il s'agit en fait d'une dimension qui porte définition de l'approche développement durable. Il concerne les

droits qu'ont les générations futures d'hériter des générations actuelles une Terre qui leur permette de satisfaire leurs besoins, comme le souligne la définition que donnent du développement durable le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et les Principes de Rio. Ce souci renvoie directement à la manière dont les intérêts des générations futures sont représentés à tous les niveaux des systèmes juridiques. Sur ce point, le forum peut continuer à jouer le rôle d'initiateur de débats, poursuivant l'examen des progrès accomplis et donnant à la communauté internationale la possibilité de se partager le fruit des leçons retenues et de réfléchir à des solutions.

IV. Conclusions et recommandations

89. Le présent rapport montre que l'on a progressé dans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il convient de noter en particulier les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et la création du forum politique de haut niveau sur le développement durable ainsi que la mise en place du comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Le rapport souligne que le forum aura pour rôle crucial de maintenir à l'examen la mise en œuvre des engagements de développement durable et d'être le principal agent de cohérence et de coordination dans l'ordre du jour du développement pour après 2015. C'est pourquoi on recommande à l'Assemblée générale de demander aux gouvernements, instances du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, et autres organisations intergouvernementales compétentes, dont l'Organisation mondiale du commerce et autres parties prenantes compétentes, d'engager les démarches suivantes :

- a) Participer pleinement aux activités du Forum politique de haut niveau et lui apporter toute leur aide;
- b) Faire du forum une tribune consacrée à la mise en œuvre des engagements de développement durable, redoublant d'efforts pour maintenir le cap sur ces engagements à tous les niveaux, y compris par le partage des fruits de l'expérience;
- c) Veiller à ce que le forum assure le suivi des actions engagées au titre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et des documents qui en sont issus en y apportant cohésion et complémentarité, en particulier dans l'optique de l'ordre du jour du développement pour après 2015;
- d) Renforcer l'intégration des trois dimensions du développement durable et entretenir des rapports plus intenses et plus intégrés avec les instances économiques, sociales et environnementales;
- e) Maintenir un ordre du jour ciblé, pertinent et aménageable faisant appel à des acteurs émanant des trois dimensions du développement durable et suivre les progrès;
- f) Proposer des thèmes et des domaines de discussion possibles, notamment concernant des questions nouvelles et des questions émergentes, dont le forum pourra être saisi;

g) Maintenir un solide dispositif préparatoire assis sur un mécanisme interinstitutions des Nations Unies renforcé;

h) Encourager et renforcer les partenariats, initiatives et engagements bénévoles;

i) Veiller à assurer un engagement significatif des Grands Groupes et autres parties prenantes concernées;

j) Inviter le forum lui-même à déterminer la meilleure manière qui s'offre à lui d'atteindre ces objectifs par le choix de ses orientations thématiques et en s'assurant que son rôle directeur s'inspire de bilans de mise en œuvre solidement établis, notamment au niveau des États et du système de l'ONU, ainsi que des données de la science et de l'observation des faits;

k) Demander au système des Nations Unies de s'efforcer davantage d'intégrer dans son action les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Le Secrétaire général devrait continuer à faire rapport au Forum politique de haut niveau sur les progrès accomplis à cet égard, notamment en proposant une feuille de route et en faisant des recommandations détaillées sur la manière dont le système de l'ONU pourrait faire des avancées rapides à cet égard.
